

**DIRECTION DE L'ORIENTATION
ET DES BOURSES**

**SOUS-DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES
EN CÔTE D'IVOIRE**



BP V 151 ABIDJAN

Tél. : 27 20 32 32 50: Fax: 27 20 32 75 53

+225 01 01 48 51 51/07 04 09 08 49 / 05 96 24 67 67

E-mail : dbemesrs@yahoo.fr / Site: www.dob-mesrs.ci

N/Réf. : **2341** MESRS/DOB/AS/*Tam*

**RENOUVELLEMENT ET ATTRIBUTION DE BOURSES
D'ETUDES EN CÔTE D'IVOIRE 2025-2026**

LE DIRECTEUR DE L'ORIENTATION ET DES BOURSES DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE INFORME LES ETUDIANTS ET ELEVES DES **UNIVERSITES PUBLIQUES ET PRIVEES ET CEUX DES GRANDES ECOLES PRIVEES**, DE L'OUVERTURE DE LA SESSION DE RENOUVELLEMENT ET D'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ETUDES LE **LUNDI 06 OCTOBRE 2025**.

LA DEMANDE D'INSCRIPTION EN LIGNE EST PREVUE DU **LUNDI 06 OCTOBRE AU VENDREDI 07 NOVEMBRE 2025**.

LA PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS EST FIXEE DU **LUNDI 10 AU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025** DELAI DE RIGUEUR.

AINSI VOUS ETES INVITES A VOUS RENDRE SUR LE SITE www.dob-mesrs.ci.

POUR LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUIVANTES :

- **LA LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE ;**
- **LA PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSES EN LIGNE**

Fait à Abidjan, le **03 OCT. 2025**

Le Directeur



Prof. Adama SYLLA

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE L'ORIENTATION
ET DES BOURSES

SOUS-DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES
EN CÔTE D'IVOIRE

BP V 151 ABIDJAN

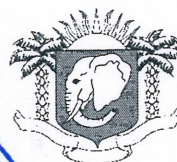
Tél. : 27 20 32 32 50; Fax: 27 20 32 75 53

+225 01 01 48 51 51/07 04 09 08 49 / 05 96 24 67 67

E-mail : dbemesrs@yahoo.fr / Site: www.dob-mesrs.ci

N/Réf. : 2342 MESRS/DOB/AS/Tam

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL



03 OCT. 2025

**DOSSIERS A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE BOURSES
D'ETUDES EN CÔTE D'IVOIRE**

A- RENOUELEMENT

LA LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE BOURSE D'ETUDES EST LA SUIVANTE :

- 1- LE FORMULAIRE DE DEMANDE (A RENSEIGNER EN LIGNE), A IMPRIMER ET A FAIRE SIGNER PAR LE DOYEN DE L'UFR OU LE DIRECTEUR DE L'ECOLE
- 2- LE FORMULAIRE DE RAPPORT DE SUIVI DES TRAVAUX DE THESE 2025-2026 POUR LES ETUDIANTS INSCRITS A PARTIR DE LA 2^{EME} ANNEE DE THESE (A IMPRIMER SUR LE SITE ET A FAIRE SIGNER) ;
- 3- LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU LE RECEPISSE DE DEMANDE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE ;
- 4- LA PHOTOCOPIE DE LA FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026 DU MESRS (**OBLIGATOIRE**) ET DE LA CARTE D'ETUDIANT 2025-2026 OU DU CERTIFICAT DE SCOLARITE 2025-2026.
- 5- LA PHOTOCOPIE DES RELEVES DE NOTES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 ;

B- ATTRIBUTION

LA LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ETUDES EST LA SUIVANTE :

- 1- LE FORMULAIRE DE DEMANDE (A RENSEIGNER EN LIGNE), A IMPRIMER ET A FAIRE SIGNER PAR LE DOYEN DE L'UFR OU LE DIRECTEUR DE L'ECOLE ;
- 2- LE FORMULAIRE DE RAPPORT DE SUIVI POUR LES ETUDIANTS INSCRITS A PARTIR DE LA 2^{EME} ANNEE DE THESE 2025-2026 (A IMPRIMER SUR LE SITE ET A FAIRE SIGNER) ;
- 3- LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU LE RECEPISSE DE DEMANDE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE ;
- 4- LA PHOTOCOPIE DE L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE ;
- 5- LA PHOTOCOPIE DE LA FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026 DU MESRS (**OBLIGATOIRE**) ET DE LA CARTE D'ETUDIANT 2025-2026 OU DU CERTIFICAT DE SCOLARITE 2025-2026.
- 6- LA PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE REUSSITE AU BACCALAUREAT ;
- 7- UN DOSSIER MEDICAL PRESENTE PAR LE SERVICE SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LES ETUDIANTS HANDICAPES PHYSIQUES ;
- 8- LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU).
- 9- LES PHOTOCOPIES DES RELEVES DE NOTES DES ANNEES UNIVERSITAIRES 2023-2024 et 2024-2025 (***A PARTIR DE LA LICENCE 2***) ;

NOTA BENE :

- 1- CHAQUE ETUDIANT EST INVITE A IMPRIMER **UNE FICHE D'ENGAGEMENT**, A RENSEIGNER, A SIGNER ET A JOINDRE A SON DOSSIER
- 2- LES ETUDIANTS SONT INVITES A PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS UTILES EN VUE DU RESPECT SCRUPULEUX DU CALENDRIER DE DEPOT DES DOSSIERS DE RENOUVELLEMENT ET D'ATTRIBUTION DE BOURSES AU **TITRE DE L'ANNEE 2025-2026, PREVU DU LUNDI 10 AU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025**, DELAI DE RIGUEUR. (AUCUNE PROROGATION N'EST ENVISAGEABLE) ;



- 3- LES ETUDIANTS D'ABIDJAN SONT INVITES A DEPOSER LEURS DOSSIERS **AU FOYER K DU CROU A1** (UNIVERSITE FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY DE COCODY) OU **AU CROU A2** (UNIVERSITE NANGUI ABROGOUA)
- 4- POUR LES ETUDIANTS DE L'INTERIEUR DU PAYS, LE DEPOT DES DOSSIERS SE FAIT AUPRES DES DIFFERENTS **CENTRES REGIONAUX DES OEUVRES UNIVERSITAIRES (CROU)**.
- 5- CHAQUE PIECE CONSTITUTIVE DU DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE D'ETUDES DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DE L'ORIGINAL.

